

**CONTRIBUTION DE MM. VINCENT DESCOEUR, FRANCIS DUBOIS ET
RAPHAËL SCHELLENBERGER
DÉPUTÉS DU GROUPE LES RÉPUBLICAINS**



**Commission d'enquête visant à établir les raisons
de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France**

**Contribution des Députés
Vincent Descoeur, Francis Dubois et Raphaël Schellenberger**

Avril 2023

Hydroélectricité : sortir de l'impasse pour relancer l'investissement

Les travaux menés durant six mois par la commission d'enquête visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France ont permis d'identifier plusieurs pistes susceptibles de permettre à notre pays de reconquérir sa souveraineté énergétique : parmi elles, **l'opportunité de rendre à l'hydraulique sa place majeure parmi les énergies renouvelables.**

Avec plus de 2 000 installations, **la France est en effet l'un des principaux producteurs d'énergie hydraulique de l'Union européenne.** Les 25,7 GW de puissance installée, dont 14 GW totalement flexibles, représentent plus de 20 % de la puissance électrique totale française et la quasi-totalité du stockage électrique, ce qui en fait la deuxième source de production derrière le nucléaire. De plus, en 2020, l'hydraulique représentait 49 % de la production brute d'électricité renouvelable en France. Énergie renouvelable et décarbonée, l'hydroélectricité est à la fois un outil dans la lutte contre le changement climatique et un facteur de résilience face à ses effets.

L'énergie hydraulique représente donc **un secteur stratégique pour la France, pour la production d'électricité renouvelable mais aussi pour la gestion de la ressource en eau** dans les territoires qui accueillent les barrages, avec d'importants enjeux économiques et touristiques.

Mais le développement de cette énergie a été mis en suspens à partir des années 2000 en raison des mises en demeure répétées de la Commission européenne qui, en 2015 puis à

nouveau en 2019, a enjoint la France à ouvrir à la concurrence les concessions arrivées à échéance. L'Etat français n'a pas répondu à ces injonctions d'ouverture à la concurrence, que les élus concernés par ces ouvrages jugent dangereuses et irrationnelles.

Elus des vallées de la Dordogne, du Lot et du Rhin, nous réaffirmons notre souhait que les concessions hydro-électriques demeurent dans le domaine public et que ce patrimoine national, parfaitement maîtrisé par nos industriels, soit ainsi protégé.

Cette situation ubuesque a conduit à l'immobilisme et au gel du **développement du potentiel hydroélectrique de la France**. En effet, faute de visibilité, les opérateurs ont dû renoncer aux investissements et travaux de modernisation qu'ils envisageaient sur les ouvrages hydro-électriques et qui auraient permis d'augmenter sensiblement leur productivité et de réduire leur impact environnemental. L'étude RTE « Futur énergétique » présentée lors des auditions estime que la capacité de production de nos installations hydro-électriques pourrait être augmentée de 15 %.

Il y a donc urgence à sortir de cette impasse, rompre avec l'immobilisme et arrêter au plus vite un cadre juridique qui permette à nos industriels de lancer à court terme les chantiers indispensables pour redynamiser cette filière.

Nous accueillons avec satisfaction la proposition n° 9 du rapport de notre commission d'enquête qui propose de « **maintenir les concessions hydroélectriques dans le domaine public en appliquant un dispositif de quasi-régie pour éviter la mise en concurrence.** ».

Permettre le développement d'une énergie hydro-électrique, appelée à jouer un rôle toujours plus important en raison notamment du développement de sources d'énergies renouvelables non pilotables, est indispensable.

Quelle que soit la solution retenue, dispositif de quasi-régie voire régime d'autorisation un temps évoqué, **nous attendons de l'exécutif une prise de décision rapide afin de sortir le secteur hydroélectrique de l'impasse dans laquelle il se trouve et pouvoir engager les investissements trop longtemps retardés.**